

« Enseigner, c'est ouvrir le débat..., sa gueule... »

ÉCOLES Une campagne pour susciter des vocations

- ▶ Le cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns a dévoilé ce mercredi des spots pour susciter des vocations auprès des jeunes.
- ▶ Afin de lutter contre la pénurie de profs.

Pourquoi pas prof ? » La campagne de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sera diffusée à la radio, au cinéma et sur les réseaux sociaux à partir de ce vendredi, vise à séduire les jeunes comme les moins jeunes en reconversion professionnelle. Elle s'inscrit dans un plan plus global de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) de lutte contre la pénurie d'enseignants.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà mis en place des mesures concrètes pour enrayer le manque de professeurs : les heures supplémentaires sur base volontaire rémunérées, l'encadrement pédagogique ou encore la valorisation salariale de dix années acquises en dehors de l'enseignement. Un monitoring va en outre tenter d'objectiver la pénurie

de profs, tandis que le cabinet de la ministre réfléchit avec les syndicats à « mieux stabiliser les jeunes dans leurs premières années ». Du côté syndical, une des priorités absolues est la revalorisation salariale et des conditions de travail.

Exode des enseignants

C'est peu dire qu'il y a urgence. D'après les derniers chiffres du centre de recherche pluridisciplinaire Girsef de l'UCLouvain, 30 % des profs quittent le métier après cinq ans d'enseignement. « On perd des gens qui sont aussi poussés dehors par le système,

comme des horaires incomplets qui les obligent à se partager entre plusieurs écoles », estime le cabinet Schyns.

Le manque de profs se fait principalement sentir en mathématiques, en langues germaniques, en sciences et dans les pratiques professionnelles. Mais tout au long de l'année, les autres branches en pâtissent aussi, notamment au plus fort des épidémies de grippe. « La pénurie de professeurs varie selon les régions, les fonctions, le type d'enseignement et fluctue aussi dans le temps : plus on avance dans l'année scolaire, plus elle se fait sentir », identifie Joseph Thonon, représentant syndical de la

CGSP Enseignement.

Pour (re)valoriser le plus beau métier du monde, les messages audio et vidéo déclinent un même message, assortissant le verbe ouvrir de toute une série de compléments directs ou indirects : « Enseigner, c'est ouvrir au débat / des livres / l'esprit / au pas-

sé, au présent et au futur / à la réalité et à l'imaginaire / à la théorie et à la pratique / les uns aux autres / le dialogue / le débat / sa gueule... »

« On est conscient que cette campagne ne va pas susciter à elle seule des vocations, tempère le cabinet Schyns. Mais elle a pour but d'éveiller les consciences et de faire germer la réflexion. C'est pour ça qu'on l'a appelée "Pourquoi pas prof ?" La vidéo a été tournée dans une vraie école par souci de réalisme. C'est comme sur le site internet pourquoiipasprof.be, où sont compilés des témoignages très variés. Mais tous font état d'un métier qui a du sens. »

La campagne vise aussi à lutter contre les idées reçues : enseigner, ce n'est pas qu'être seul devant sa classe, c'est aussi travailler en équipe, avoir des journées variées, bénéficier d'une vraie qualité de vie... Et de nombreuses opportunités d'emploi... ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

Une résolution en faveur de la mobilité

Mardi soir, la commission Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté à l'unanimité la proposition de résolution en faveur de la mobilité des enseignants

entre les réseaux, sans que ceux-ci ne perdent les avantages de leur ancienneté. Le texte a été déposé par le parti Défi et cosignée par le PS, le CDH et Ecolo. Le MR a aussi voté en faveur de la résolution. Elle sera votée en session plénière le 24 avril

prochain.

Pour Joëlle Maison (Défi), il était grand temps que les enseignants puissent changer de réseau sans perdre les avantages de leur ancienneté. « Décloisonner les réseaux d'enseignement a été mon obsession depuis que je

suis devenue parlementaire en 2014. On sera très attentif à ce que se traduise rapidement : par des textes légaux. » Le gouvernement devra revoir les décrets qui régissent le statut du personnel enseignant, certains datant de 1969.